

**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

8 mars 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS-MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.244**

**OBJET : OPÉRATION CAMPUS AIX MARSEILLE UNIVERSITÉS - APPROBATION DE LA  
CONVENTION PARTENARIALE DE SITE.**

Le 08/03/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02 Mars 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

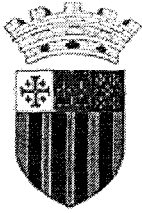
M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Yannick DECARA à M. Victor TONIN, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, M. Robert FOUQUET à M. Stéphane PAOLI, M. Gérard GERACI à Mme Sylvaine DI CARO, M. Hervé GUERRERA à Mme Marie José VALETA, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Michèle JONES, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Liliane PIERRON à M. Helliot BRAMI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Françoise TERME à M. Christian PEREZ

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Patricia LARNAUDIE

Secrétaire : Stéphane PAOLI

M. Christian LOUIT donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Grands Projets Urbains

D.G.A.S Grands Projets Urbains

**RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 08/03/10**

-----

**RAPPORTEUR : M. Christian LOUIT****Politique Publique : Développement de la Vie Universitaire****OBJET : OPÉRATION CAMPUS AIX MARSEILLE UNIVERSITÉS - APPROBATION DE LA  
CONVENTION PARTENARIALE DE SITE. - Décision du Conseil**

Mes chers Collègues,

Vous savez que l'Etat a décidé d'un effort particulier en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche et dans ce cadre organiser l'opération dite « Plan Campus ».

Celle-ci a consisté à sélectionner 10 sites universitaires d'excellence et à y consacrer un effort particulier en partenariat avec les Universités et les Collectivités Territoriales.

Dans ce cadre, le P.R.E.S Aix-Marseille Universités a présenté la candidature des sites d'Aix-en-Provence Facultés et Marseille Campus de Luminy. Cette candidature a été retenue.

Il s'agit là d'une opportunité majeure permettant à la fois de dynamiser l'enseignement et la recherche et d'améliorer les conditions de travail et de vie des enseignants et étudiants dans le quartier des Facultés.

Ce choix confirme au niveau international le rayonnement de notre Ville dont la vocation universitaire est une caractéristique et un atout essentiels.

**oOo**

Le Plan Campus porte sur des actions directes ciblées sur le quartier des Facultés et des actions d'accompagnement en général hors site qui contribuent à l'amélioration des conditions d'enseignement et de vie étudiante du quartier.

Le quartier des Facultés tel qu'envisagé par le P.R.E.S et l'Etat était contenu à l'origine dans le secteur compris entre l'autoroute et le boulevard de ceinture. La Ville a souhaité qu'il soit étendu vers le sud au-delà de l'autoroute et de l'Arc jusqu'aux terrains situés entre la voie ferrée et le CREPS.

Dans ce secteur devront prendre place notamment :

- Un équipement universitaire : la nouvelle Faculté d'Economie et de Gestion.
- Des logements étudiants à loyer accessible.
- Des équipements d'accompagnement : parkings, ouvrages de franchissement de l'Arc et de l'autoroute....., de façon à aérer le quartier des Facultés, y limiter la circulation automobile et le stationnement non résident, favoriser les transports en commun et les modes doux.

oOo

Pour atteindre ces objectifs, une convention partenariale de sites a été élaborée entre l'Etat, la Région, le Département, les Villes d'Aix-en-Provence et Marseille, la Communauté du Pays d'Aix, la C.U.M, les Universités, le P.R.E.S et le C.R.O.U.S.

Le projet de convention annexé au présent rapport rappelle les objectifs généraux du Plan Campus, énonce les engagements de chaque signataire et précise les gouvernances.

1°/Sur le plan financier, il mentionne les engagements des parties en matière d'investissements directs :

-L'Etat alloue une dotation de 500M€ constituant un capital dont le placement produira des intérêts réservés au financement du projet pour un montant prévisionnel évalué à 220M€ d'investissement net dont 125M€ fléchés pour le site aixois selon la clé de répartition de 57 % pour Aix-en-Provence (site retenu : le quartier des Facultés) et 43% pour Marseille (Campus de Luminy). L'apport de l'Etat se concentre sur la construction et la rénovation du patrimoine immobilier.

-Le Conseil Régional s'engage pour ce même site à hauteur de 19M€ réservés à la construction de logements étudiants à faible loyer.

-La Communauté du Pays d'Aix participe également au soutien de la construction de logements étudiants à faible loyer pour un montant de 2M€.

-L'engagement de la Ville concerne la mise à disposition gratuite de terrains permettant l'extension du Plan Campus au sud de l'autoroute. Cet investissement est évalué à 5M€.

-Le C.R.O.U.S s'engage à investir 95M€ dans des actions de constructions et de réhabilitation de logements étudiants. Les constructions envisagées portent sur un objectif de 2000 logements supplémentaires dont la réalisation dépassera probablement le terme de la convention 2014 et dont la localisation sera plus large que le quartier des Facultés proprement dit.

2°/En ce qui concerne les mesures d'accompagnement :

-L'engagement de la Ville porte sur des aménagements de voirie dans le quartier des Facultés.

L'essentiel des mesures d'accompagnement porte sur des travaux permettant une meilleure accessibilité au quartier des Facultés même si l'utilité de ces travaux dépasse ce cadre strict.

Ainsi un montant de 75 700 000€ sera mis en place dont la Communauté du Pays d'Aix sera le principal contributeur (34 200 000€) aidé en cela au titre du récent contrat signé avec la Région qui apportera 16 850 000€.

Un certain nombre de dispositions restent à préciser qui définiront l'implication du Conseil Général notamment.

Au-delà de ces aspects financiers, des réflexions de partenariat seront mises en place pour intégrer davantage la thématique enseignement supérieur et recherche au sein des documents prospectifs (SCOT, PLU, PDU, PLH) et dans la politique des transports (infrastructures, desserte, billettique, tarification).

D'une manière générale, l'élaboration du Plan Campus et ultérieurement son suivi, a permis et permettra de faire collaborer davantage le monde universitaire et les collectivités territoriales pour assurer dans notre Ville des conditions matérielles d'enseignement, de recherche, de qualité de vie meilleures et permettre ainsi un rayonnement à un niveau international encore supérieur à celui qu'elle a aujourd'hui.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**-APPROUVER** la convention partenariale de sites telle qu'annoncée au présent rapport.

**-AUTORISER** Madame le Député Maire ou le Conseiller Municipal délégué aux Universités à signer ladite convention ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

## CONVENTION PARTENARIALE DE SITE

### OPÉRATION CAMPUS AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Entre l'Etat, représenté par le Préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur, assisté par le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités, Ci-après dénommé « l'État »,

La Région Provence Alpes Côte d'Azur, représentée par le Président du Conseil régional,

Ci-après dénommée « la Région »,

Le Département des Bouches du Rhône, représenté par le Président du Conseil Général, Ci-après dénommé « le Département »,

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par son Président, Ci-après dénommée « Communauté du Pays d'Aix »,

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, représentée par son Président Ci-après dénommée « Marseille Provence Métropole »,

La Ville d'Aix-en-Provence, représentée par le Maire, Ci-après dénommée « la Ville d'Aix-en-Provence »

La Ville de Marseille, représentée par le Maire, Ci-après dénommée « la Ville de Marseille »,

Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille, représenté par son Directeur,

Ci-après dénommé « le CROUS d'Aix-Marseille »

Le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur Aix-Marseille Université porteur du projet, représenté par son Président,

Ci-après dénommé « le PRES Aix-Marseille Université ».

Les trois Universités fondatrices du PRES Aix-Marseille Université :

L'Université Aix-Marseille I, représentée par son Président

Ci-après dénommée « Université de Provence »

L'Université Aix-Marseille II, représentée par son Président

Ci-après dénommée « Université de la Méditerranée »

L'Université Aix-Marseille III, représentée par son Président

Ci-après dénommée « Université Paul Cézanne ».

Il a été convenu ce qui suit :

## PRÉAMBULE

L'État entreprend un effort considérable en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche afin de replacer la connaissance et l'innovation au cœur de notre économie, de rapprocher l'entreprise et la recherche publique, et de soutenir la France dans la compétition internationale.

L'Opération Campus est un élément majeur de cette politique. Elle vise à requalifier et dynamiser des campus existants grâce à un effort massif et ciblé, en vue de créer de véritables lieux de vie, fédérer les grands campus de demain et accroître leur visibilité internationale.

De plus, les collectivités territoriales contribuent de plus en plus largement au financement de la recherche et de l'enseignement supérieur qui constituent des facteurs majeurs du développement économique, social et culturel, mais aussi de l'attractivité nationale et internationale de leurs territoires.

Les Contrats de Plan successifs témoignent de cette intervention majeure des collectivités dans des champs hors de leurs compétences directes et le programme enseignement supérieur – recherche du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 en fournit un excellent exemple. L'apport des collectivités dans ces domaines, constitue un « plus » destiné à améliorer les conditions de la vie étudiante, à favoriser l'émergence de projets de recherche structurants et ambitieux, à renforcer les liens entre les laboratoires publics et le tissu économique, mais aussi à permettre l'appropriation et le débat autour des enjeux et des résultats des sciences et des technologies.

À l'issue d'un appel à candidatures, un comité de personnalités qualifiées et indépendantes a sélectionné le projet porté par le PRES Aix-Marseille Université, intitulé « Opération campus – Aix-Marseille Université » élaboré par la communauté universitaire et scientifique des universités de Provence, de la Méditerranée et de Paul Cézanne, le CROUS d'Aix-Marseille et le Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille. Les collectivités territoriales qui partagent les objectifs de cette opération, ont apporté une contribution importante au dossier de candidature et entendent poursuivre leur implication dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, au plan de son contenu, de son pilotage opérationnel et de son financement.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le processus de rapprochement devant conduire à la fusion des trois universités d'Aix-Marseille et réaffirme la volonté des collectivités territoriales de valoriser leur territoire commun afin d'en accroître le rayonnement et le dynamisme.

Les signataires de la présente convention constatent que ce projet répond à leurs préoccupations au regard des besoins du territoire et des attentes des populations, et partagent une même volonté de le faire aboutir.

## **ARTICLE 1 – OBJET**

La présente convention détermine les engagements prévisionnels respectifs des parties en vue de la réalisation des opérations constituant le Projet Campus élaboré par la communauté universitaire et scientifique sous l'intitulé « Opération campus – Aix-Marseille Université ».

La liste de ces opérations fait l'objet d'annexes.

L'annexe 1 décrit les investissements directs qui feront l'objet de conventions ou d'avenants spécifiques entre les financeurs au fur et à mesure que les opérations seront précisées dans leur financement, proposées par le Comité de Pilotage et validées par les financeurs.

L'annexe 2 décrit, à titre indicatif et prévisionnel, les mesures d'accompagnement sur les sites d'Aix-Quartier des facultés et de Marseille-Luminy qui feront l'objet de programmations et conventions spécifiques entre les financeurs au fur et à mesure qu'elles seront précisées dans leur financement.

L'annexe 3 décrit, à titre indicatif et prévisionnel, les mesures d'accompagnement sur les sites autres qu'Aix-Quartier des facultés et de Marseille-Luminy, en particulier sur le site du pôle de l'Etoile et ce dans le cadre du schéma stratégique Aix-Marseille 2020, qui feront l'objet de programmations et conventions spécifiques entre les financeurs au fur et à mesure qu'elles seront précisées dans leur financement.

Ces opérations complètent les réalisations telles que prévues dans le CPER 2007-2013 dont les engagements sont rappelés dans l'annexe 4.

La présente convention établit les modalités selon lesquelles les parties coordonnent leurs efforts pour atteindre cet objectif.

## **ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS COMMUNS DES PARTIES**

Conformément au texte de l'appel à candidatures, l'État souhaite que la réalisation des opérations qu'il finance au titre de l'Opération Campus soit envisagée au moyen de contrats de partenariat public-privé tels que régis par l'Ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004.

Le recours à ce mode de commande publique est subordonné à une évaluation préalable destinée à vérifier la pertinence de ce choix. Cela nécessite en amont que les différentes opérations qui composent le projet soient organisées en ensembles cohérents selon un schéma directeur immobilier global et une programmation stratégique.

Le projet est constitué :

- d'opérations de construction, de rénovation et d'aménagement - dénommées investissements directs - financées par l'État, la Région, la Communauté du Pays d'Aix, la Ville d'Aix-en-Provence et le CROUS - visant à développer, améliorer et requalifier les sites universitaires concernés par le Projet Campus.
- de mesures d'accompagnement, destinées à améliorer la connexion, la desserte, l'accueil des entreprises et l'insertion urbaine des campus universitaires sur les

sites concernés par le Projet Campus, financées par les Collectivités territoriales et les EPCI qui en assurent la maîtrise d'ouvrage.

Les signataires de la présente convention décident de se coordonner de manière à optimiser la réalisation des opérations relevant de ces deux volets.

Le Comité de Pilotage institué à l'article 12 de la présente convention pourra notamment formuler des recommandations à cet égard, par exemple en proposant des aménagements de la liste figurant à l'annexe 2 et 3.

### **ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT**

En premier lieu, l'État alloue à l'« Opération campus – Aix-Marseille Université » une dotation de 500 millions d'Euros visant à financer la construction, la réhabilitation de bâtiments et l'aménagement des sites nécessaires au service public, ainsi que leur entretien et/ou leur maintenance.

Cette dotation constitue un capital dont le placement produira des intérêts réservés au financement de la réalisation du volet universitaire du projet pour un montant prévisionnel d'investissement évalué, à 220 millions d'euros, selon la clé de répartition de 57 % pour le quartier des facultés, pour le site d'Aix-en-Provence et 43 % pour le campus Luminy, pour le site de Marseille.

Selon la nature des opérations du Projet Campus et selon les dispositions contractuelles touchant à la maintenance et à l'exploitation des équipements, une part des rémunérations liées à ces deux postes de dépense pourra être allouée aux établissements bénéficiaires au moyen d'autres crédits affectés par l'État, voire laissée à la charge de leur budget propre.

En second lieu, l'État attribue 6 545 000 euros au PRES Aix-Marseille Université, ces moyens financiers étant dédiés à la prise en charge de dépenses d'ingénierie relatives à la mise en œuvre du projet.

Les modalités de mise en place des moyens destinés à cette ingénierie imputés sur les crédits du Plan de relance, au titre du Programme exceptionnel d'investissement public (Programme 315), ont été établies par une convention tripartite signée par la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de la mise en œuvre du plan de relance et le Président de l'établissement porteur de projet complétée par la convention d'ingénierie de projet et pilotage opérationnel.

Les moyens attribués par l'État au titre de l'ingénierie de projet pourront être abondés par avenant à ces conventions, ou selon d'autres modalités.



## ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Le Schéma Régional de Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche adopté par la Région le 10 novembre 2006 a affirmé le rôle central que tiennent l'Enseignement Supérieur et la Recherche publique dans l'acquisition, l'échange et le transfert de connaissances auprès de la population et des entreprises et plus globalement dans le développement de Provence Alpes Côte d'Azur.

Dans ce cadre la Région a fixé deux objectifs majeurs pour son intervention : soutenir les projets fédérateurs dans un cadre interinstitutionnel et participer au développement universitaire et scientifique régional par un soutien à la constitution d'un pôle universitaire et scientifique Provence Alpes Côte d'Azur.

À ce titre, la Région est engagée par le CPER 2007-2013 dans un plan d'investissement en faveur du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche à hauteur de 169 M€ dont 89 M€ pour l'Académie d'Aix-Marseille, 27 M€ concernant des opérations du Projet Campus.

S'appuyant sur la conjonction existant entre les objectifs de l'« Opération campus – Aix-Marseille Université » et la politique régionale, la Région a décidé de soutenir financièrement ce projet, en complément de son investissement dans le CPER 2007-2013.

La participation de la Région pour l'« Opération campus – Aix-Marseille Université » concernera :

- les investissements directs à hauteur de 33 M€ dont 19 M€ pour le site d'Aix-en-Provence et 14 M€ pour le site de Marseille Luminy.

Les crédits prévus pour ces investissements directs serviront à financer les opérations relevant de l'amélioration des conditions de vie étudiante selon les montants prévisionnels suivants :

- *Aix-en-Provence – Campus « Quartier des Facultés »* :
  - construction et réhabilitation de logements étudiants à hauteur maximale de 19 M€ ;
- *Marseille – Campus « Luminy »* :
  - réhabilitation de logements étudiants (Bât B et E) à hauteur maximale de 12,5 M€
  - construction d'un technoport (aménagements extérieurs) à hauteur maximale de 1,5 M€

La Région financera les opérations mentionnées ci-dessus sous forme de subvention ou pourra éventuellement demander à l'État la maîtrise d'ouvrage de certaines d'entre elles. En la matière, des conventions particulières seront conclues afin de préciser, pour chacune des opérations retenues, les modalités de réalisation et de financement.

- les actions d'accompagnement participant à l'amélioration de l'accessibilité et de l'insertion urbaine des sites universitaires concernés par l'« Opération campus – Aix-Marseille Université » à hauteur maximale de 50 M€. Les financements prévisionnels mis en place par la Région dans ce cadre concerneront les opérations d'ores et déjà mentionnées à l'annexe 2 de la présente convention et qui pourront être complétées par des opérations à moyen terme. De plus, en fonction des besoins et des résultats des études la Région pourra participer aux opérations de désenclavement des sites universitaires portées par les autres collectivités dans le cadre de leurs compétences telles que les busway.

Ce sont ainsi plus de 170 M€ que la Région entend consacrer, au titre du Contrat de Projets et de l'opération Campus, à l'ensemble des opérations participant au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les sites d'Aix et de Marseille visées en annexes 1,2 et 3.

La Région n'interviendra pas sur le fonctionnement ni la maintenance des équipements universitaires financés dans le cadre de l'« Opération campus – Aix-Marseille Université ». D'autre part, toute loi modificative des domaines de compétences de la Région serait susceptible d'entraîner la révision de la présente convention.

## **ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT**

Parce qu'il joue un rôle majeur de développement du territoire, le Département des Bouches du Rhône, conduit dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, une politique volontariste qui a pour fondement la prise en compte des enjeux stratégiques de recherche et d'innovation, le renforcement des pôles de compétences, ainsi que l'accompagnement des universités dans leur processus de fusion. Acteur d'une dynamique de développement territorial équilibré, en étroite partenariat avec les acteurs locaux, le Département des Bouches-du-Rhône entend contribuer, à l'élaboration d'une stratégie commune de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur Aix-Marseille, dont le Contrat de Projets État Région, le Projet Campus et la construction de l'Université unique sont l'aboutissement.

Cette perspective a motivé le Département dès l'origine, pour être aux côtés des autres Collectivités Territoriales l'un des partenaires de l'Opération campus Aix Marseille Université en ayant l'intention de poursuivre cet effort autant que la réforme des Collectivités Territoriales et de la fiscalité locale actuellement mise en œuvre, le lui permettront.

L'engagement du Département, à hauteur de 36 M€, sur le volet enseignement supérieur – recherche du CPER 2007-2013, traduit une volonté politique forte. Son action se répartit sur l'ensemble des sites universitaires et 9,5M€ sont plus spécifiquement dédiés à des projets inscrits dans le périmètre du Projet Campus. De même, 2M€ par an, soit 14M€ sur la période 2007-2013 sont prévus pour soutenir la recherche et l'innovation. La future université unique a vocation à pouvoir solliciter ces financements. Ainsi, l'engagement direct global du Département, en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, s'élève à 50 M€ en subvention d'investissement sur 7 ans.

En sus de cet engagement, le Département se donne pour ambition d'améliorer l'accessibilité interne ou externe, des sites universitaires, sous sa propre maîtrise d'ouvrage, ou sous la forme de partenariat.

Ainsi, dans le cadre du Plan Quinquennal d'Investissements (PQI) de 500M€, le Département a décidé de dédier une part importante de 150M€, aux investissements routiers sur le réseau départemental. Parmi les opérations retenues, la LINEA (Liaison Inter Quartiers Nord Est de l'Agglomération Marseillaise) apparaît comme prioritaire. Ce projet de boulevard urbain sur l'emplacement réservé de la RD4D, sur les communes de Marseille, Allauch, et Plan de Cuques, comprend une succession de voiries reliant les quartiers périphériques. Il permettra de répondre aux besoins de desserte locale et, en particulier dans sa section centrale, d'améliorer la desserte des sites universitaires de l'agglomération marseillaise. Il s'agit d'une opération sous maîtrise d'ouvrage du Département qui s'inscrit en parfaite cohérence avec les objectifs du projet Campus.

Toujours dans le cadre du PQI, le Département a souhaité consacrer une enveloppe de 150M€ en faveur des projets de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM) pour l'aménagement de voiries et le développement des transports collectifs, notamment par le financement de voies en site propre. À ce titre, le programme prévoit en particulier, la réalisation d'une voie en site propre entre Castellane et Luminy. Cette opération, conduite en cohérence avec l'aménagement de la voirie dans le secteur du Redon, que le Département prend à sa charge directement, répond parfaitement à l'objectif de désenclavement du site de Luminy identifié dans le projet campus Aix – Marseille Université.

Par ailleurs, la mise en place d'un Syndicat Mixte des Transports constitue un engagement fort du Département en faveur de l'amélioration de la coordination des services de transports au niveau départemental. En outre, une enveloppe de 50M€, identifiée par le PQI, et destinée à soutenir les projets du Syndicat Mixte des Transports, permettra le financement de parcs relais et de pôles d'échanges multimodaux, comme celui de la gare routière d'Aix-en-Provence (sous réserve du projet qui sera défini), l'aménagement de voies réservées en entrée d'agglomération et de sites propres de transport en commun, ou encore, la mise en place d'un équipement de billettique permettant d'offrir une interopérabilité entre les réseaux de transport. De telles actions permettront d'améliorer la liaison entre les sites universitaires et viendront s'ajouter aux navettes autoroutières gérées par le Département, qui offrent une liaison rapide et efficace entre Aix-en-Provence et Marseille et leurs sites universitaires.

## ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

Le périmètre retenu pour l'opération « Opération campus – Aix-Marseille Université » est le quartier des Facultés, qui a l'avantage d'être un « quartier latin » à proximité immédiate du centre ville. Cette caractéristique aixoise doit être préservée et développée puisqu'elle constitue un élément majeur de l'image de la ville et d'attractivité de nos Universités.

L'objet est de constituer un campus homogène structuré géographiquement dans l'esprit des nouveaux modèles de campus urbains centrés autour des préoccupations de vie étudiante en évitant la dispersion des établissements. Il convient d'engager une stratégie de requalification de ce quartier en favorisant notamment les conditions d'accessibilité, de circulation et de stationnement. Sa complexité urbaine nécessite des actions d'accompagnement conséquentes et son extension naturelle au sud.

Afin de développer l'attractivité de ce campus, la Communauté du Pays d'Aix a procédé à des acquisitions foncières (3 M€) et s'est déjà engagée à hauteur de 16 M€ pour contribuer au financement, dans le cadre du volet Enseignement Supérieur et Recherche du CPER 2007-2013, d'opérations de restructuration, d'extension des pôles de compétences en Lettres, Sciences Humaines, Juridiques et Économiques d'une part, et d'autre part de construction d'une médiathèque universitaire, de logements étudiants, et d'une résidence internationale pour Chercheurs (3,2 M€ étant affectés aux logements étudiants).

Une contribution supplémentaire de 2 M€ sera destinée à compléter ce dispositif d'aide à la construction de logements étudiants à faible loyer dans le cadre de l'« Opération campus – Aix-Marseille Université », afin de pallier l'insuffisance de l'offre dans ce domaine.

Par ailleurs, la Communauté du Pays d'Aix souhaite poursuivre son soutien aux Universités en favorisant leur insertion urbaine et l'accessibilité des sites par des mesures d'accompagnement, sous réserve des contributions des autres partenaires dans le cadre de cofinancements (Cf. Liste détaillée des études et opérations projetées dans l'annexe financière 2 jointe dont le montant prévisionnel total HT est estimé à hauteur de 162,7 M€ à court et moyen terme).

À cette fin, la Communauté du Pays d'Aix, en partenariat avec sa Ville Centre, le Conseil Régional et le Conseil Général, s'oriente vers la réalisation à court et moyen terme d'équipements multimodaux et infrastructures de transport structurantes, en vue du redéploiement et d'une optimisation significative de l'offre de transport en commun.

Le pôle universitaire aixois, de par sa position à l'interface avec les axes de liaison vers l'agglomération marseillaise, mais aussi en tant que générateur d'une part importante des déplacements au sein de l'aire métropolitaine, est au cœur de ces projets.

La stratégie définie par le Pays d'Aix repose sur :

- la création de pôles d'échanges multimodaux – la nouvelle gare routière d'Aix centre et le pôle de Plan d'Aillane aux Milles – vers lesquels seront redistribuées les lignes interurbaines dans une logique de complémentarité. Ces deux pôles seront reliés entre eux par un itinéraire rapide aménagé le long de la RD9 et de l'A51, en entrée sud d'Aix.
- l'aménagement de sites propres de transport en commun sur les principales pénétrantes du cœur de l'agglomération (Ave Schuman, Ave Saint Jérôme, ...). L'extension d'un parc de stationnement existant, de 300 à 900 places, le Krypton, afin de proposer à la population étudiante un lieu de stationnement facile d'accès, proche des facultés et relié au réseau de transports en commun par une infrastructure nouvelle (pont sur l'A8 réservé aux transports en commun et modes doux). Il pourra ainsi être mis un terme à l'envahissement par les véhicules en stationnement des voies du site universitaire, préalable indispensable à l'action de requalification portée par la Commune d'Aix.
- la création des infrastructures (Transports en commun, modes doux et circulation générale) nécessaires à la mise en réseau du pôle universitaire étendu au sud de l'Arc (pont sur l'Arc au niveau du parc Krypton) et les aménagements des voiries à l'interface avec le site universitaire existant (Ave de l'Arc de Meyran). Un deuxième pont sur l'Arc est programmé au niveau de la Beauvalle, quartier destiné à une extension de l'offre de logement à destination des étudiants.
- à moyen terme, la réorganisation du réseau urbain aixois autour d'un axe lourd doté d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui sera connecté aux gares routière et ferroviaire aixoises. Le BHNS reliera les quartiers d'habitat social et de logements pour étudiants de l'ouest de la commune, la MMSH, le centre historique et le pôle universitaire aixois. Par ailleurs, la connexion inter sites sera également améliorée notamment avec Puyricard, l'Arbois, et Cadarache qui pourraient à terme être développés.
- la montée en charge du mode ferroviaire dans les déplacements des étudiants et universitaires, avec la création d'une halte au cœur des facultés, dans le cadre de la deuxième phase de modernisation de la ligne Aix-Marseille.

Ces projets structurants sont complémentaires des aménagements urbains, opérations foncières et de voirie de la ville d'Aix-en-Provence visant à améliorer l'espace public autour des sites Universitaires et bénéficiant à l'ensemble des habitants et usagers du secteur. Ils permettront d'assurer le continuum spatial qui confère une grande cohérence au Campus aixois.

L'objectif devrait ainsi être atteint à l'horizon 2020 d'accroître l'attractivité internationale et la visibilité du Campus en favorisant son accessibilité par le regroupement des activités d'enseignement et de Recherche en Droit, Lettres et Sciences Économiques dans un axe nord-sud, facilitant les transports en commun et les déplacements doux d'un établissement à l'autre, de la bibliothèque au restaurant Universitaire, du logement au cœur du Campus.

La réflexion stratégique pour renforcer la vocation Universitaire du territoire sera poursuivie dans le cadre d'un schéma directeur d'aménagement et dans la prise en compte de la thématique ESR au sein des documents prospectifs (SCOT, PLU, PADD, PDU PLH...)

Enfin, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les collectivités territoriales et EPCI, toute Loi modificative des domaines de compétences des communautés d'agglomération et de leurs ressources serait susceptible d'entraîner la révision de la présente convention.

## **ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE**

La Ville d'Aix-en-Provence rappelle qu'elle a de tous temps favorisé la réalisation d'équipements universitaires puisque dès le 19<sup>ème</sup> siècle elle a acquis des bâtiments pour les mettre à disposition des Facultés.

Cette action s'est naturellement accentuée et formalisée notamment au travers des deux plus récents C.P.E.R pour lesquels elle s'est engagée elle-même à hauteur de 11 300 000€ en sus de l'effort de la C.P.A dont elle est la Collectivité membre principale.

La participation de la Ville s'est portée dans tous les domaines touchant à l'Université : locaux d'enseignement (Faculté de Lettres), recherche (Médiathèque), logements du CROUS, équipements sportifs etc...

L'acquisition, puis la cession à l'Etat de terrains et de bâtiments s'est poursuivie : achat du site de « Ma Maison » à destination de l'I.E.P, d'un centre d'examens et du CROUS pour 2 134 000€, cession des locaux de l'IENAM Avenue Pasteur pour un montant de 900 000 €.

La Ville d'Aix-en-Provence entend poursuivre cette action en faveur de l'enseignement supérieur et participer activement à la rationalisation de l'implantation des équipements d'enseignement.

La vocation universitaire de la Ville et son développement font partie d'une des priorités majeures de la politique municipale, qui se traduit dans tous les domaines pouvant toucher à la vie universitaire : enseignement, logement, transport, etc....

En particulier les objectifs d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme accordent une large place aux besoins de l'enseignement et de la recherche.

La prise en compte des besoins d'implantation d'enseignement sera traduite dans ce document d'urbanisme. Ainsi, ce document d'urbanisme permettra la création de locaux universitaires, de logements étudiants, d'équipements sportifs ou d'animation à destination principale des étudiants.

Dans le prolongement des actions qu'elle a menées, soit directement, soit par sa participation à la C.P.A dans le cadre des deux précédents CPER, elle entend faciliter la réalisation des projets de l' « Opération campus Aix-Marseille Université » par la mise à disposition de terrains viabilisés et l'amélioration et la requalification d'espaces publics, notamment de voiries situées dans le périmètre du Projet Campus.

Prenant en considération également les désirs des habitants du quartier des Facultés, elle souhaite que certaines implantations universitaires, se situent à proximité du CREPS, de façon à étendre le secteur universitaire et à éviter une trop forte densification des équipements qui sera préjudiciable à la vie des quartiers.

Ces implantations universitaires s'accompagneront de la création de logements étudiants et d'une très nette amélioration des liaisons entre le quartier du Pont de l'Arc et des Facultés, grâce à la réalisation d'ouvrages supplémentaires de franchissement de l'Arc et de l'Autoroute. Un traitement paysager qui pourra comprendre des équipements de plein air, complétera ce dispositif.

Enfin, le stationnement étudiant qui pose actuellement des difficultés dans le quartier des Facultés, sera organisé au Sud de l'Autoroute et relié à l'ensemble des équipements universitaires par des liaisons douces et de transport en commun.

Le coût d'acquisition et de viabilisation des terrains situés au Sud de l'Arc et nécessaire à cette politique, peut être estimé à 5 M€.

Les ouvrages de franchissement de l'Arc et de l'Autoroute seront réalisés principalement par la C.P.A. Pour parfaire les liaisons au sein des quartiers concernés par le Projet Campus, une amélioration des voiries existantes et la création de cheminements piétonniers et cyclistes sont nécessaires. Elles peuvent sommairement être estimées à 5 M€ qui seront pris en charge par la Ville. Elles concernent notamment les voies de Schuman, Berger, Coste, Armée d'Afrique, Churchill et route Galice.

Les actions directes et indirectes de programmation des financements mentionnées à cet article s'inscrivent dans le présent mandat. Après 2014, des actions complémentaires de même niveau financier que ceux mentionnés ci-dessus seront dégagées en faveur du développement des Universités et de la Recherche par des mises à disposition foncières nouvelles ou des actions d'accompagnement.

## **ARTICLE 8 – ENGAGEMENTS DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

L'opération « Campus Aix-Marseille Université » s'inscrit dans la stratégie de développement économique de Marseille Provence Métropole « Marseille Provence Métropole Euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance », qui fait de l'économie de la connaissance un levier prioritaire de l'attractivité, de l'excellence et de la création d'emplois sur son territoire. Cette économie de l'immatériel est en effet créatrice d'emplois métropolitains supérieurs qui tirent la croissance de l'emploi global, elle permet le développement de la formation, enjeu majeur de la création d'emploi sur le territoire de l'agglomération.

Marseille Provence Métropole, en cohérence avec la Ville de Marseille, a engagé une politique volontariste de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et poursuit la mise en place de sites technopolitains dans une logique de rapprochement des entreprises, des laboratoires et des établissements d'enseignement supérieur.

Marseille Provence Métropole a fait du développement de l'économie de la connaissance un levier prioritaire de la création de richesses et d'emplois sur son territoire. Ce développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation mais surtout la création de synergies entre ces trois domaines bénéficie aussi de la concentration spatiale et thématique de ces acteurs. Le Parc Scientifique et Technologique de Luminy, dédié aux sciences du vivant, et le Technopôle de Château-Gombert, dédié aux sciences pour l'ingénieur, sont les lieux emblématiques du développement de la connaissance sur l'agglomération et deux espaces voués à l'accueil d'entreprises de technologies.

Il est ainsi essentiel pour Marseille Provence Métropole d'assurer un meilleur maillage des sites universitaires et technopolitains avec le centre-ville, les grandes opérations d'aménagement comme Euroméditerranée, les lieux de congrès et les grands équipements de transport.

L'ensemble des actions conduites par Marseille Provence Métropole pour le Projet Campus, vise donc, dans le cadre de ses compétences, à améliorer la desserte des sites par la mise en place de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), développer l'économie par l'innovation et aménager les entrées de sites et leur intégration au tissu urbain et naturel.

Marseille Provence Métropole contribuera à la mise en œuvre de ses compétences simultanément sur deux espaces technopolitains : Le Parc Scientifique et Technologique de Luminy, retenu pour l'opération Campus, et le pôle de l'Etoile (Saint Jérôme/Technopôle de Château Gombert), partie intégrante du Schéma stratégique Aix-Marseille Université 2020.

Marseille Provence Métropole interviendra ainsi financièrement sur ces mesures d'accompagnement à hauteur de 164,42 M€ en qualité de maître d'ouvrage, et selon des clés de financement qui restent à déterminer. MPM proposera d'intégrer dans son SCOT



les objectifs stratégiques de l'Opération campus-Aix-Marseille Université et du Schéma stratégique Aix-Marseille 2020.

## **ARTICLE 9 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE MARSEILLE**

La Ville de Marseille mène depuis plus de 10 années une politique d'accompagnement et de soutien à son potentiel universitaire et scientifique. Elle intervient notamment au profit d'une meilleure lisibilité de ses pôles de compétence et d'une attractivité renforcée de son potentiel scientifique grâce à une politique incitative de subventions pour des projets pluridisciplinaires permettant d'atteindre des masses critiques. La collectivité renforce, par ailleurs, depuis trois ans ses actions en direction des étudiants afin d'en améliorer les conditions de vie et de favoriser l'insertion du public étudiant dans la Cité.

En février 2009, la Ville a souhaité formaliser son action politique en direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche par le vote d'un rapport d'orientation approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal. Elle y affirmait notamment sa volonté de soutenir les actions et projets à fort effet structurant afin de contribuer à l'accroissement du rayonnement de Marseille en tant que Métropole. Elle y annonçait par ailleurs une politique volontariste en direction de la Vie Étudiante.

Le rapport se concluait par le paragraphe suivant : « La Ville se donne donc les moyens d'une ambition lui permettant de rentrer dans le cercle des grandes métropoles européennes. Pour tenir son rang au sein d'un nouvel ordre économique mondial dans lequel la connaissance et l'innovation ont une part croissante, Marseille se prépare à investir dans les sciences et la technologie des budgets jamais égalés soit au travers sa participation au CPER soit au travers les dotations annuelles des délégations ESR et Vie Étudiante en portant ces dernières à 2 M€ soit un doublement d'ici 5 ans.

Cette volonté est par ailleurs en totale cohérence avec la désignation de Marseille Provence 2013, comme capitale européenne de la culture. La Ville fait ainsi le pari de l'intelligence et du savoir et à l'instar des métropoles européennes que sont Barcelone, Munich, ou Hambourg notamment, Marseille mise sur la formation des esprits, l'acquisition de compétences et de savoir faire. »

Le CPER 2007-2013 est l'occasion pour la Ville de signifier sa politique volontariste en annonçant un doublement de son engagement par rapport à la période 2000-2006 et en portant ainsi son investissement à 50 M euros dont 5.5 M euros sur le site de Luminy visé par « l'Opération Campus Aix – Marseille Université » dans son volet marseillais.

Soutenant les objectifs de l'Opération Campus Aix-Marseille Université, et en pleine cohérence avec les travaux des schémas directeurs de sites auxquels la Ville a participé activement, la Ville de Marseille a décidé de s'engager dans des mesures d'accompagnement touchant à l'amélioration de la qualité de vie étudiante. Elle le fera à travers une prise en compte prioritaire du public étudiant dans l'ensemble des actions relevant de sa compétence propre. C'est ainsi que seront priorisés les projets relevant par exemple de la mise en sécurité des sites, de l'aménagement des équipements sportifs, stades et piscines notamment et naturellement des projets d'aménagement

urbain. Ces derniers concernent l'éclairage des voies et des parkings, les aménagements paysagers et les espaces verts ou les aménagements de liaisons piétonnes. Ils sont liés aux projets d'amélioration des dessertes des sites et d'entrées de Campus portés par les autres collectivités dans le cadre de leurs compétences.

Ces mesures d'accompagnement porteront sur l'ensemble des sites universitaires afin que « l'Opération Campus Aix-Marseille Université » soit une réelle opportunité d'amélioration à la vie étudiante à l'échelle de la Ville. Par délibération n°09-18299SG du 29 juin 2009 la ville a d'ores et déjà lancé une opération en partenariat avec l'Université Paul Cézanne pour éradiquer l'insécurité de l'accès au Campus Saint Jérôme par la mise en sécurité de l'axe piétonnier entre le Campus et le quartier du Merlan où se trouve notamment la Cité Universitaire Delorme. De même dans le cadre de la politique sportive de la Ville, votée le 15 décembre 2008, (délibération n°08-17257 – sports et 08-17258- sports) les équipements en proximité des campus universitaires seront priorités à travers la mise en place opérationnelle du schéma directeur des piscines ou du repositionnement de l'offre de services, d'équipements et d'infrastructures. Ces projets visent notamment la mise aux normes des équipements sportifs de la plaine sportive de Luminy (stades, tribunes, piscine et bassin) ainsi que ceux du Campus Nord Etoile (Cosec, tennis, piscine de Château Gombert).

Par ailleurs, la ville de Marseille étudiera la possibilité d'améliorer les conditions tarifaires et d'élargissement des plages horaires de certaines de ses installations sportives afin de les rendre plus adaptées et plus accessibles à un public étudiant.

Dans le même esprit seront développés les accords de partenariat avec le Service Interuniversitaire des Activités Physiques et Sportives (SIUAPS).

L'ensemble de ces opérations représente un investissement de l'ordre de 40 M euros d'ici à 2015.

## ARTICLE 10 – ENGAGEMENTS DU CROUS D'AIX-MARSEILLE

Le CROUS de l'académie d'Aix-Marseille s'est engagé depuis plusieurs années dans un plan d'envergure de réhabilitation et de développement de son patrimoine, en particulier dans le domaine du logement. La question de l'accès pour les étudiants à des logements confortables et bon marché est en effet déterminante pour favoriser l'égalité des chances et permettre de développer l'attractivité des sites universitaires aixois et marseillais.

Le CROUS a investi plus de 32 M€ depuis 2006 pour la réhabilitation de ses structures, 18,7 M€ provenant du CNOUS et du CROUS, et 13,7 M€ du CPER.

Ainsi, fin 2008, dans le périmètre de l'opération Campus, 34 % des logements étaient réhabilités à Aix-en-Provence et 50 % sur le site de Luminy.

Les crédits de l'opération Campus apportés par l'État et la Région, additionnés à ceux du CPER, du CNOUS et aux ressources propres du CROUS permettront d'achever la réhabilitation des logements situés dans le périmètre de l'opération CAMPUS d'ici à 2015 au plus tard. Les crédits mobilisés à cet effet par le CROUS hors opération Campus et hors CPER s'élèveront à 17 M€.

Le CROUS s'engage également à accroître l'offre de logements, en particulier à Aix-en-Provence, où le déficit est très sensible.

Le CROUS a, sur Aix-en-Provence, un double objectif :

- Construire 510 logements (Cuques, Gazelles et Fenouillères) - 610 en incluant un projet sur le site de la MMSH - sur du foncier d'État en recourant à l'emprunt pour environ 18 M€ et en mobilisant les crédits du CPER,
- Construire 2000 logements supplémentaires (coût estimé : 100 M€), pour l'essentiel en recourant à l'emprunt (78 M€), et en mobilisant les aides mises en place par la Région et la CPA, soit 22 M€ au total. Les premiers logements seront construits sur des emprises foncières existantes (70 par extension de la cité universitaire de l'Arc de Meyran, en PPP) et dans les zones nouvelles proches du CREPS (250 à 300), sur le foncier acquis par la ville d'Aix. Si les délais de mise à disposition du foncier le permettent, ces logements seront construits ainsi d'ici à 2015 ; l'objectif ambitieux de 2000 logements sera atteint ultérieurement en débordant du périmètre de l'opération Campus *stricto sensu*.

À Luminy, une opération de construction de 150 logements, financée par l'emprunt à hauteur de 6,3 M€ et par le CPER pour 2,7M€, compensera les pertes de capacité d'accueil liées à l'agrandissement des logements réhabilités et augmentera la capacité d'accueil.

En restauration, le CROUS s'engage à réhabiliter le restaurant universitaire des Fenouillères pour un montant plafond de 6.5 M€, afin d'en augmenter la capacité d'accueil et d'en moderniser l'ensemble des installations. Le restaurant, qui disposera d'une cuisine centrale, sera alors, au-delà d'un lieu de restauration, un espace convivial et de rencontre, jouxtant la nouvelle médiathèque.

## **ARTICLE 11 – ENGAGEMENTS DE L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR DE PROJET**

Le Projet « Opération campus – Aix-Marseille Université » résulte de l'initiative commune des trois universités d'Aix-Marseille, du CROUS d'Aix-Marseille et du Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, associés aux collectivités territoriales.

Le PRES Aix-Marseille Université s'est vu confier la mission de porter l'Opération Campus - Aix-Marseille Université, en association avec les collectivités maîtres d'ouvrage des mesures d'accompagnement, avec le souci constant de placer l'ensemble de ces opérations au service de l'excellence scientifique.

Il est ainsi chargé des missions suivantes :

- assurer le pilotage général du projet, en concertation avec les collectivités signataires de la présente convention,
- être l'interlocuteur unique de l'Etat et de l'ensemble des partenaires concernés par la mise en œuvre du projet,
- définir le périmètre, les objectifs et les moyens attachés à chacune des opérations constitutives du volet universitaire du projet,
- réaliser les évaluations préalables, conduire les procédures de passation, signer les contrats et, éventuellement, en suivre l'exécution conformément aux stipulations de la présente convention,
- être le support de tous engagements juridiques et financiers (contrats, marchés, conventions) avec des tiers en son nom propre et pour le compte des établissements,
- assurer tous les travaux nécessaires au bon fonctionnement des instances de pilotage et de suivi du projet.
- assurer la communication du projet par tout support approprié permettant de valoriser les apports de l'ensemble des partenaires de l'Opération Campus – Aix-Marseille université.

Ces missions sont réalisées selon les modalités décrites à l'annexe 5 relative au dispositif de mise en œuvre opérationnelle de la présente convention.

A l'instant de la fusion des trois universités d'Aix-Marseille, l'établissement qui en résultera sera *ipso facto* subrogé dans les droits et obligations du PRES Aix-Marseille Université en ce qui concerne l'Opération campus – Aix-Marseille université.

## ARTICLE 12 – COMITE DE PILOTAGE

Il est institué un Comité de Pilotage chargé de veiller à la bonne mise en œuvre de l'Opération Campus. Ce Comité de Pilotage est constitué par :

- le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ou son représentant ;
- le Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, ou son représentant ;
- le Ministre du Budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, ou son représentant ;
- le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou son représentant,
- le Recteur de l'Académie Aix Marseille, ou son représentant ;
- le Président du PRES Aix-Marseille Université, ou son représentant,
- les Présidents des trois Universités fondatrices du PRES, ou leurs représentants ;
- le Directeur du CROUS d'Aix-Marseille ou son représentant ;
- le Président du Conseil régional ou son représentant ;
- le Président du Conseil général ou son représentant ;

- le Président de la Communauté du Pays d'Aix ou son représentant ;
- le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant ;
- le Maire de la Ville d'Aix-en-Provence ou son représentant ;
- le Maire de la Ville de Marseille ou son représentant.

Dans le cas où le président du PRES serait également le Président de l'une des trois universités fondatrices du PRES, il assurera la représentation des deux établissements.

A l'instant de la création de l'Université unique d'Aix-Marseille, la représentation universitaire sera assurée par le Président de l'Université d'Aix-Marseille, ou son représentant, ainsi que par deux personnalités, ou leurs représentants, désignées par cette université.

Le PRES Aix-Marseille Université assure le secrétariat des activités du Comité de pilotage.

En coordination avec les instances assurant la mise en œuvre du CPER 2007-2013 (Comités de site et Comité de programmation), le Comité de Pilotage formule des orientations stratégiques et examine :

- la définition du périmètre, les objectifs et les moyens attachés à chacune des opérations constitutives du projet,
- les modalités générales d'organisation des opérations, ainsi que leurs calendriers de mise en œuvre,
- l'articulation et la cohérence entre les différents financements des opérations,
- la synthèse des évaluations préalables des projets,
- les schémas et chartes d'aménagement, études et schémas directeurs en relation avec le projet.

À ce dernier titre, le Comité de pilotage peut confier à un ou plusieurs comités techniques le soin d'élaborer ou de participer à l'élaboration de ces documents, ainsi que de concourir à leur prise en considération par les différents documents d'urbanisme.

Le Comité de pilotage se réunit, au moins une fois par an, à l'initiative du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Comité de direction Campus ou d'au moins un tiers de ses membres. Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur préside ce comité de pilotage. En cas d'absence de ce dernier, la présidence du Comité de pilotage est assurée par le Recteur de l'Académie Aix-Marseille.

## **ARTICLE 13. LE COMITÉ D'ORIENTATION**

Il est institué un Comité d'orientation chargé d'apporter un regard consultatif sur le projet et de faire des propositions concertées sur sa mise en œuvre. Le Comité d'orientation est, entre autres, constitué par :

- les membres du comité de Pilotage,
- les membres de l'équipe projet,
- les organismes de recherche et les autres établissements d'enseignement supérieur impliqués ou concernés par le site d'Aix-Marseille,
- les pôles de compétitivité impliqués ou concernés par le site d'Aix-Marseille,
- Valorpaca,
- les vice-présidents étudiants des trois universités d'Aix-Marseille et du CROUS,
- le CREPS,
- les représentants des acteurs socio-économiques dont la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, l'Union Patronale, la mission de développement Économique Régionale et les principales entreprises régionales ...

Par ses avis et conseils, le Comité d'orientation participe au pilotage stratégique de l'Opération.

Il se réunit sur proposition du Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille. Il est présidé par le Recteur.

## ARTICLE 14 – DURÉE, RÉVISION

La présente convention est conclue pour la durée nécessaire à la réalisation des engagements respectifs des parties. Elle peut être amendée ou révisée par accord entre les parties.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le Préfet de la Région  
Provence Alpes Côte  
d'Azur  
Préfet des Bouches du  
Rhône

Le Recteur de  
l'Académie d'Aix-  
Marseille  
Chancelier des  
Universités

Le Président du Conseil  
Régional Provence  
Alpes Côte d'Azur

Le Président du Conseil  
Général des Bouches  
du Rhône

**Michel SAPPIN**

**Jean-Paul  
de GAUDEMAR**

**Michel VAUZELLE**

**Jean-Noël GUERINI**

La Maire de Ville  
d'Aix-en-Provence

Le Maire de la Ville de  
Marseille

La Présidente de la  
Communauté du Pays  
d'Aix

Le Président de  
Marseille Provence  
Métropole

Maryse JOISSAINS  
MASINI

Jean-Claude GAUDIN

Maryse JOISSAINS  
MASINI

Eugène CASELLI

Le Président du  
PRES  
« Aix-Marseille  
Université »

Le Président de  
l'Université Aix-  
Marseille I –  
Provence

Le Président de  
l'Université Aix-  
Marseille II –  
Méditerranée

Le Président de  
l'Université Aix-  
Marseille III –  
Paul Cézanne

Le directeur du  
Centre Régional  
des Œuvres  
Universitaires et  
Scolaires

**Marc PENA**

**Jean-Paul  
CAVERNI**

**Yvon BERLAND**

**Marc PENA**

**Pierre  
RICHTER**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100



## **ANNEXE 1**

Financements prévisionnels des investissements directs des opérations relevant de l'opération Campus Aix-Marseille Université sur Aix-en-Provence

Opérations	Coût total d'investissement direct TDC	Part Etat TDC	Part Région TDC	Part Communauté du Pays d'Aix TDC	Part Ville d'Aix-en-Provence TDC	Part CROUS TDC
Aix en Provence – « Quartier des Facultés »						
Construction de locaux de formation en économie et gestion	20 000 000 €	20 000 000 €				
Réhabilitation et extension des locaux de formation et de recherche en Droit	13 500 000 €	13 500 000 €	-	-	-	
Réhabilitation et extension des locaux de formation et de recherche en Lettres et Sciences humaines	41 500 000 €	41 500 000 €	-	-	-	
Réhabilitation de la bibliothèque de Droit	4 500 000 €	4 500 000 €	-	-	-	
Création d'un cœur de Campus	9 000 000 €	9 000 000 €	-	-	-	
Rénovation des installations sportives	5 500 000 €	5 500 000 €	-	-	-	
Réhabilitation et extension de la cité universitaire de l'Arc de Meyran	11 400 000 €	11 400 000 €	-	-	-	
Construction et réhabilitation de logements étudiants	116 000 000 €	-	19 000 000 €	2 000 000 €	-	95 000 000 €
Apport foncier et viabilisation	5 000 000 €				5 000 000 €	
Aménagement du Campus	20 000 000 €	20 000 000 €	-	-	-	
<b>Total opérations – Aix – « Quartier des Facultés »</b>	<b>246 400 000 €</b>	<b>125 400 000 €</b>	<b>19 000 000 €</b>	<b>2 000 000 €</b>	<b>5 000 000 €</b>	<b>95 000 000 €</b>

## **ANNEXE 1 (SUITE 1)**

Financements prévisionnels des investissements directs des opérations relevant de l'opération Campus Aix-Marseille Université sur Marseille

<b>Opérations</b>	<b>Coût total d'investissement direct TDC</b>	<b>Part Etat TDC</b>	<b>Part Région TDC</b>	
Marseille – « Luminy »				
Réhabilitation de bâtiments d'enseignement	14 500 000 €	14 500 000 €	-	
Réhabilitation de bâtiments de recherche	29 000 000 €	29 000 000 €	-	
Construction OCEANOMED – 2 <sup>ème</sup> tranche	18 500 000 €	18 500 000 €	-	
Construction d'un technosport (aménagement intérieurs)	5 500 000 €	5 500 000 €	-	
Construction d'un technosport (aménagement extérieurs)	1 500 000 €	-	1 500 000 €	
Réhabilitation de la bibliothèque et création d'un cœur de campus	15 100 000 €	15 100 000 €	-	
Réhabilitation de logements étudiants (Bât B et E)	12 500 000 €	-	12 500 000 €	
Aménagements extérieurs du parc technologique	12 000 000 €	12 000 000 €	-	
<b>Total opérations – Marseille – « Luminy »</b>	<b>108 600 000 €</b>	<b>94 600 000 €</b>	<b>14 000 000 €</b>	

## ANNEXE 1 (SUITE 2)

Financements prévisionnels des investissements directs des opérations relevant de l'opération Campus Aix-Marseille Université sur Aix et Marseille

	Coût total d'investissement direct TDC	Part Etat TDC	Part Région TDC	Part Communauté du Pays d'Aix TDC	Part Ville d'Aix-en- Provence TDC	Part CROUS TDC
Total investissements directs de l'opération Campus Aix-Marseille Université	355 000 000 €	220 000 000 €	33 000 000 €	2 000 000 €	5 000 000 €	95 000 000 €

## ANNEXE 2

Financements prévisionnels des actions d'accompagnement de l'opération  
Campus Aix-Marseille Université

**Aix-en-Provence – Campus « Quartier des Facultés »**

**Projets de court terme (2010 – 2014)**

Opération	Montant total (HT)	Financement prévisionnel				
		Conseil Régional	Conseil Général 13	CPA	Ville d'Aix-en-Provence	Autre ou reste à financer
Nouvelle gare routière d'Aix-Centre	22 500 000 €	8 050 000 €	A préciser	8 050 000 €	A préciser	A préciser
Liaison piétonne gare routière/gare ferroviaire	2 800 000 €	1 100 000 € Dont 100 000 € d'études	A préciser	1 100 000 €	A préciser	A préciser
Pôle d'échanges de Plan d'Aillane	6 400 000 €	2 250 000 €	A préciser	2 250 000 €	A préciser	A préciser
Itinéraire rapide RD9 A51	5 000 000 €		A préciser	3 000 000 €	A préciser	A préciser
Bus à Haut Niveau de Service (études)	2 500 000 €	750 000 €	A préciser	1 250 000 €	A préciser	A préciser
Couloir bus Schuman (Krypton gare routière)	2 000 000 €		A préciser	2 000 000 €	A préciser	A préciser
Couloir bus St Jérôme	2 000 000 €		A préciser	2 400 000	A préciser	A préciser
Extension du parc Krypton à destination des étudiants et pont sur l'A8	8 200 000 €	1 250 000 €	A préciser	4 550 000 €	A préciser	A préciser
Pont sur l'A8 itinéraire TC Krypton	4 300 000 €	700 000 €	A préciser	2 500 000 €	A préciser	A préciser
Pont sur l'Arc au niveau du Krypton	5 500 000 €	850 000 €	A préciser	3 800 000 €	A préciser	A préciser
Pont sur l'Arc au niveau de la Beauvalle	5 000 000 €	1 200 000 €	A préciser	1 900 000 €	A préciser	A préciser
Aménagement de l'avenue de l'Arc de Meyran	3 500 000 €	700 000 €	A préciser	1 400 000 €	A préciser	A préciser
Aménagements de voirie permettant une meilleure accessibilité	5 000 000 €				5 000 000 €	
<b>Total</b>	<b>75 700 000 €</b>	<b>16 850 000 €</b>	<b>A préciser</b>	<b>34 200 000 €</b>	<b>5 000 000 €</b>	<b>A préciser</b>

## Aix-en-Provence – Campus « Quartier des Facultés »

### Projets de moyen terme (2014 – 2020)

Opération	Montant total (HT)	Financement prévisionnel				
		Conseil Régional	Conseil Général 13	Communauté du Pays d'Aix	Ville d'Aix-en- Provence	Autre ou reste à financer
Bus à haut niveau de service	80 000 000 €	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser
Halte des Facultés	12 000 000 €	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser
Mise à disposition foncières nouvelles	Même niveau financier que l'action directe « Apport foncier et viabilisation » (Cf. annexe 1)				Même niveau financier que l'action directe « Apport foncier et viabilisation » (Cf. annexe 1)	
Autres actions d'accompagnement	Même niveau financier que l'action d'accompagnement « Aménagements de voirie permettant une meilleure accessibilité » (Cf. annexe 2)				Même niveau financier que l'action d'accompagnement « Aménagements de voirie permettant une meilleure accessibilité » (Cf. annexe 2)	

## ANNEXE 2 (suite)

### Financements prévisionnels des actions d'accompagnement de l'opération

Campus Aix-Marseille Université

**Marseille – Campus « Luminy »**

Opération	Coût (FTEC)	Financement prévisionnel					Etat	Autre ou reste à financer	Ville de Marseille
		Conseil Régional	Conseil Général 13	Marseille Provence Métropole	Conseil Général 13	Marseille Provence Métropole			
Aménagement du secteur du Redon (destruction de la passerelle – liaison des 2 giratoires)	6 000 000 €		4 300 000 €	900 000 €			A préciser	1 400 000 €	
Desserte par Bus à Haut Niveau de Service de Luminy	55 200 000 €	A préciser	A préciser	A préciser		A préciser	A préciser		
Matériel roulant, dépôt RTM	28 000 000 €	A préciser	A préciser	A préciser		A préciser	A préciser		
Extension Luminy Biotech II	5 100 000 €	A préciser	A préciser	4 200 000 €		A préciser	A préciser		
Extension Luminy Biotech III et aménagement du site	2 000 000 €	A préciser	A préciser	1 600 000 €		A préciser	A préciser		
Rénovation tranche Luminy Biotech I	500 000			500 000 €		A préciser	A préciser		
Extension Luminy Biotech moyen terme	p.m.								
Aménagement entrée du campus / site	2 600 000 €			A préciser		A préciser	A préciser	A préciser	
<b>Total</b>	<b>95 700 000 €</b>	<b>A préciser</b>	<b>A préciser</b>	<b>A préciser</b>	<b>A préciser</b>	<b>A préciser</b>	<b>A préciser</b>	<b>A préciser</b>	

## ANNEXE 3.1

### Actions d'accompagnement

participant au Schéma stratégique Aix-Marseille Université 2020

#### **Marseille – Campus « Etoile »**

Opération	Coût (TTC)	Financement prévisionnel						Ville de Marseille
		Conseil Régional	Conseil Général 13	Marseille Provence Métropole	Etat	Autre ou reste à financer		
Aménagement de la LINEA (liaison des sites universitaires marseillais)	A préciser en fonction du programme		A préciser	A préciser	A préciser	A préciser		
Liaison par Bus à Haut Niveau de Service – Technopole – Campus de St Jérôme (aménagement av. Normandie Niemen) Luminy	47 500 000 €	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser		
Matériel roulant, dépôt RTM	10 400 000 €	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser			
Hôtel technologique « Technoptic »	7 970 000 €	A préciser	A préciser	5 016 000 €	800 000 €	1 554 000 €		
Extension du technopôle (création d'une nouvelle ZAC)	p.m.							
Aménagement du parvis du campus de St Jérôme	5 150 000 €	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser			A préciser
<b>Total</b>	<b>71 020 000 €</b>	<b>A préciser</b>	<b>A préciser</b>	<b>A préciser</b>	<b>A préciser</b>	<b>A préciser</b>	<b>A préciser</b>	<b>A préciser</b>

## ANNEXE 3.2

Actions d'accompagnement  
participant au Schéma stratégique Aix-Marseille Université 2020

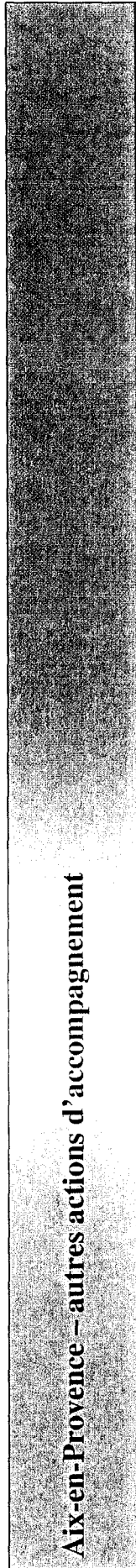
### Marseille – autres actions d'accompagnement

Opération	Coût (TTC)	Financement prévisionnel				Etat	Ville de Marseille	Autre ou reste à financer
		Conseil Régional	Conseil Général 13	Marseille Provence Métropole				
Mise en œuvre de la politique sportive de la Ville et du schéma directeur des piscines (délibération du 15 décembre 2008). Politique tarifaire et ouverture des plages horaires actuellement à l'étude. Conventions élargies avec le Service Interuniversitaire des Activités Physiques et Sportives.						A préciser		



### ANNEXE 3.3

Actions d'accompagnement participant au Schéma stratégique Aix-Marseille Université 2020



#### **Aix-en-Provence – autres actions d'accompagnement**

Opération	Coût (TTC)	Financement prévisionnel				Etat	Ville d'Aix-en-Provence	Autre ou reste à financer
		Conseil Régional	Conseil Général 13	CPA				
Amélioration de la connexion inter sites avec l'Arbois, Puyricard et Cadarache qui pourrait, à terme, être développée	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser	



## ANNEXE 4

Opérations du CPER 2007-2013

Intitulé du projet	Coût estimé (TTC) investissement	Conseil Général	Ville ou Communauté Agglos	Etat		Région	FEDER	CROUS et Autres
				Programme 150	Autres programmes			
<b>AIX-EN-PROVENCE</b>								
RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DES POLES DE COMPETENCES	41 790 000 €	5 500 000 €	10 700 000 €	14 890 000 €	800 000 €	9 600 000 €	300 000 €	
EQUIPEMENTS DES PLATEFORMES DE RECHERCHE MUTUALISEE	230 000 €	0 €	50 000 €	40 000 €	140 000 €	0 €		
VIE ETUDIANTE	47 391 403 €	0 €	5 300 000 €	8 313 203 €		11 278 200 €		22 500 000 €
ACHEVEMENT DES OPERATIONS ENGAGEES AU CPER 2000-2006	7 680 928 €			7 375 928 €		305 000 €		
TOTAL ACADEMIE AIX-MARSEILLE	97 092 331 €	5 500 000 €	16 050 000 €	30 619 131 €	940 000 €	21 183 200 €	300 000 €	22 500 000 €
<b>Opérations CPER sur le quartier des facultés</b>	<b>87 347 697 €</b>	<b>5 500 000 €</b>	<b>13 400 000 €</b>	<b>28 714 497 €</b>		<b>16 933 200 €</b>	<b>300 000 €</b>	<b>22 500 000 €</b>

(1) dont logements Jas de Bouffan à estimer

**ANNEXE 4 (suite)**

**Opérations du CPER 2007-2013**

Intitulé du projet	Coût estimé (TTC) investissement	Conseil Général	Ville ou Communauté Agglos	Etat		Région	FEDER	CROUS et Autres
				Programme 150	Autres programmes			
<b>MARSEILLE</b>								
RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DES POLES DE COMPETENCES	175 250 000 €	25 500 000 €	44 000 000 €	35 750 000 €	8 500 000 €	38 100 000 €	19 400 000 €	4 000 000 €
EQUIPEMENTS DES PLATEFORMES DE RECHERCHE MUTUALISEE	15 400 000 €	1 000 000 €	0 €	300 000 €	4 100 000 €	3 000 000 €	7 000 000 €	0 €
VIE ETUDIANTE	40 265 700 €	0 €	6 000 000 €	9 444 000 €		14 321 700 €		10 500 000 €
ACHEVEMENT DES OPERATIONS ENGAGEES AU CPER 2000-2006	9 902 844 €			8 912 416 €		990 428 €		
TOTAL ACADEMIE AIX-MARSEILLE	240 818 544 €	26 500 000 €	50 000 000 €	54 406 416 €	12 600 000 €	56 412 128 €	26 400 000 €	14 500 000 €
<b>Opérations CPER sur Luminy</b>	<b>33 927 000 €</b>	<b>5 500 000 €</b>	<b>5 500 000 €</b>	<b>5 675 000 €</b>	<b>1 800 000 €</b>	<b>11 652 000 €</b>	<b>3 800 000 €</b>	<b>0 €</b>

**2010.244 - OPÉRATION CAMPUS AIX MARSEILLE UNIVERSITÉS - APPROBATION DE LA  
CONVENTION PARTENARIALE DE SITE.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 54</b>
<b>Présents</b>	<b>: 43</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 54</b>
<b>Pour</b>	<b>: 54</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS-MASSINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 03 2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**